



## COMPTE RENDU DU CDAS DU 30/03/2012

Votre délégation **FO Finances 66** participait au CDAS de ce vendredi 30 mars, CDAS « nouvelle mouture », puisque sans parité administrative. Comme en CTL, seuls les syndicats votent, ou plutôt sont appelés à formuler des avis...

Notre liminaire, jointe à ce compte rendu, développait notre inquiétude de voir se dégrader la qualité de l'action sociale en direction des agents de notre ministère. Les coupes dans les crédits et la mise en réserve, menacent cette action budgétairement, mais la régionalisation, déjà amorcée l'an dernier, et retardée par la mobilisation de l'ensemble des organisations syndicales, semble revenir aujourd'hui à l'ordre du jour. Le désir affiché de promouvoir le SRIAS (dont on ne sait même pas encore ce qu'il peut apporter localement à nos agents !), le développement de CHORUS, l'impossibilité statutaire pour les délégués cadres C et B de bénéficier de la délégation de signature, autant de sujets qui inquiètent...

Si nous voulons conserver efficacité et réactivité dans le domaine de l'action sociale, ce qui semble primordial, les délégués doivent pouvoir réagir rapidement, sans passer par un échelon régional qui ne serait qu'une perte de temps préjudiciable aux situations des personnels en détresse. Ils doivent donc tous, **quel que soit leur grade**, bénéficier de la délégation de signature.

Sur ce point, le Président nous a assuré qu'il serait très attentif à ce que notre délégation conserve la même liberté d'action quelque soit le cadre, et qu'il veillerait à ce que le défaut de délégation de signature de notre déléguée ne soit pas un handicap pour notre département. Affaire à suivre...

Le vote du règlement intérieur du CDAS était à l'ordre du jour. La délégation **FO Finances 66**, après avoir émis de nombreuses remarques à ce sujet, s'est refusée à prendre part à un vote validant un texte proposé par le SG et n'étant en aucun cas amendable. Pour nous, encore un bel exemple du fameux dialogue social si cher à notre administration...

Concernant la restauration collective, la fermeture du RIE de La Poste est bien confirmée pour la fin de l'année. Plusieurs pistes sont étudiées : la réouverture du RIA, en concertation avec d'autres administrations, ou des conventions signées avec des restaurateurs proches de nos sites. Certaines solutions pourraient être envisagées pour le site de la Côte Vermeille, éloigné de structures capables d'accueillir autant d'agents, comme des plateaux repas par exemple. Un groupe de travail composé de représentants des OS et de l'administration se tiendra à ce sujet et étudiera plus précisément toutes ces possibilités.

Le BIL 2011 a été présenté, permettant d'aborder de nombreux sujets que la délégation **FO Finances 66** a discuté et défendu : sorties, arbre de Noël, publicité à faire à tout ce que peut proposer notre délégation (prêts, subventions centres aérés,...), à ce propos, une réflexion doit être menée sur les aides et prêts, y compris ceux accordés par l'ALPAF, la présence des services RH aux CDAS, non obligatoire selon le règlement intérieur, mais présence qui semble indispensable quand on aborde le social, présence aussi des retraités, qui sont 2 fois plus nombreux que les actifs dans le département, la nouvelle convention liant le ministère à ses mutuelles, l'accession à un logement social en cas d'urgence, et bien d'autres sujets encore.

**FO Finances 66** s'est réjouie de la diffusion d'un relevé de conclusions auprès des agents, assurant une présence auprès d'eux, après chaque CDAS.

**Vos représentants FO Finances 66 : Caroline FAUCANIE, FO Douanes, Laurence KORSOUGNE, FO DGFIP, et Henri VILARO, FO DGFIP.**



## LIMINAIRE CDAS DU 30/03/2012

Avant même de rentrer plus dans le détail de nos propos, nous ne pouvons, une fois de plus, que rappeler l'amputation initiale de 5 M€ du budget de l'action sociale. Cette coupe dans le budget de l'action sociale, alors même que les agents des Finances souffrent eux aussi d'un contexte économique particulièrement grave, et que le pouvoir d'achat des fonctionnaires ne cesse de diminuer, n'est pas à la hauteur des ambitions affichées par notre Ministère. Pour FO Finances 66, une action sociale de qualité ne peut en aucun cas être dictée par une baisse dogmatique et récurrente des crédits.

Nous réaffirmons aussi avec force notre volonté relative au règlement intérieur du CNAS, que soient conviés aux CNAS les Présidents et délégués des CDAS, ou leurs représentants, ceci pour que soit menée une politique d'action sociale efficace et surtout cohérente, en lien avec le terrain.

Localement, nous ne prendrons pas part au vote sur le règlement intérieur, puisqu'il ne s'agit que d'entériner un document émanant du SG, sans aucune possibilité de l'amender.

Concernant la restauration, rappelons que les agents bénéficiant de sites de l'AGRAF vont subir une hausse de 2,77%, due à la hausse des tarifs et de la TVA. Augmentation logique, puisque cette augmentation des tarifs est due à la fois à la diminution des subventions mais aussi à l'augmentation de la mise en réserve. Coup dur encore pour le porte monnaie des agents bénéficiant de ces structures.

Localement, qu'en est-il de la fermeture du RIA de la Poste et des solutions de remplacement ?

Nombreux sont les agents de notre département qui, parents de grands enfants étudiants, pourraient être intéressés par le prêt étudiant. FO Finances 66 dénonce que ce prêt, ainsi que le prêt sinistre immobilier, ne soient pas accompagnés d'un abondement budgétaire.

Dans le courant de l'année 2011, les fédérations syndicales des Finances avaient mis en échec un projet de régionalisation du réseau « Action Sociale ». Nous craignons aujourd'hui, que la mise en place des correspondants CHORUS n'aboutisse au même résultat : un démantèlement du réseau de l'action sociale doublé d'une hausse de la charge de travail pour les délégués régionaux.

FO Finances 66 exige la totale transparence à ce sujet.

Là aussi, difficile de penser que la qualité de l'action sociale ne sera pas dégradée : quand on sait comment les agents ont du mal à faire appel à ces services, imaginez quand il s'agira de n'être qu'une boîte aux lettres qui orientera vers la région...

Autre méfait de CHORUS : comme l'a déclaré Mme FEJOR, DRH Adjointe, lors du CNAS du 2 février dernier, le SG a rejeté les délégations de signatures aux cadres B. Seuls les cadres A l'auront. Quid de notre déléguée ?

Dernier point, nous nous réjouissons de la convention signée le 20 mars dernier entre le SG et la MGEFI et les mutuelles historiques, convention qui vise à promouvoir la prévention santé auprès de tous les agents du ministère. Nous ne doutons pas que localement cette convention permette de développer le travail déjà commencé.